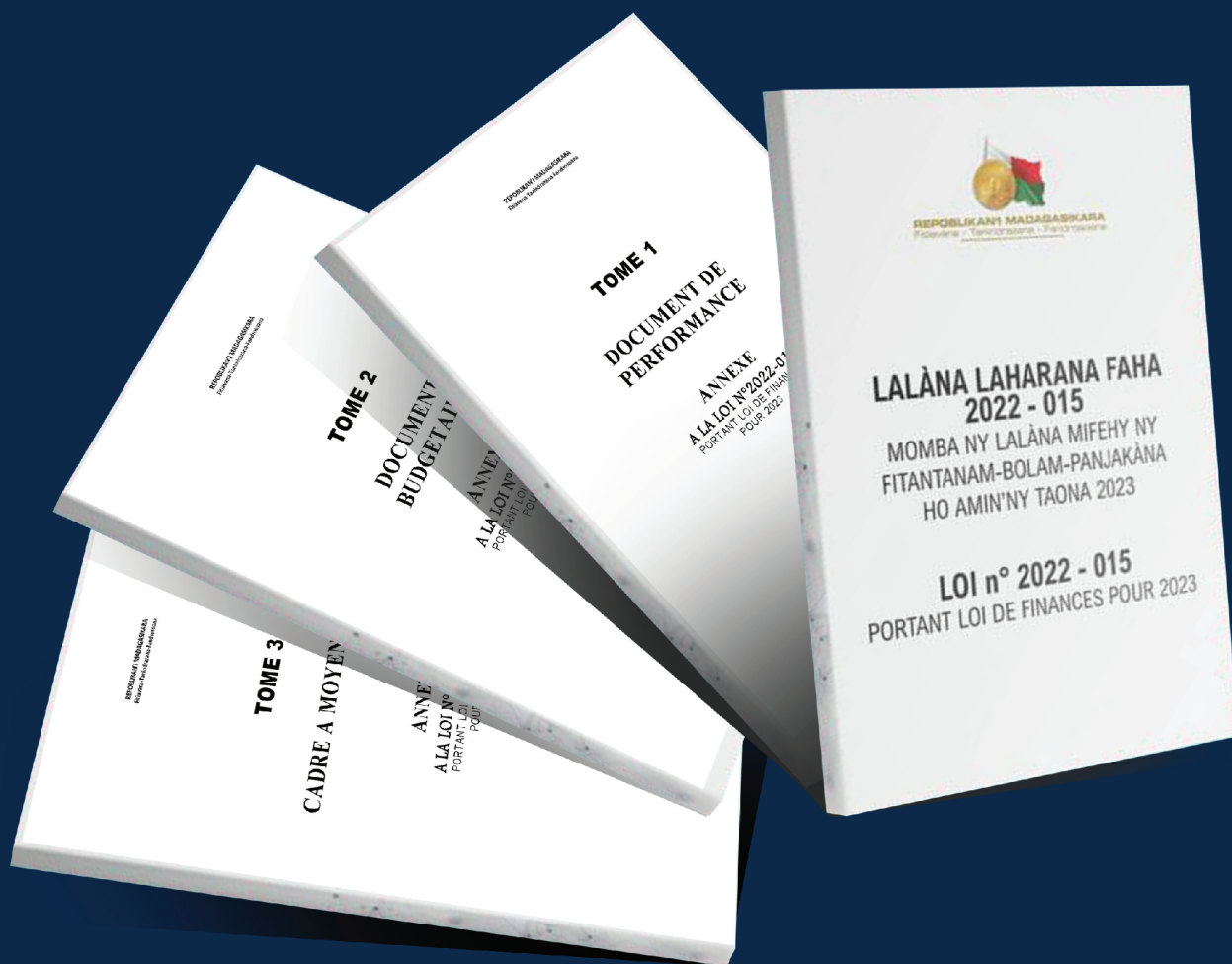




REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitievana - Tahindrazana - Fandrosoana

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

# Guide de **LECTURE** Loi de Finances 2023



**DGBF**

Direction  
Générale  
du Budget  
et des Finances

DIRECTION  
**DB**  
DU BUDGET



# “ Nul n’est censé ignorer la Loi „

La *Loi de Finances* fait partie des Lois les plus complexes, tant dans sa présentation que dans son contenu, lesquels sont strictement réglementés par la Loi Organique n°2004-007 du 26 juillet 2004 sur les Lois de Finances (*LOLF*) en ses articles 42, 43 et 44. En effet, compte tenu de l’étendue du domaine qu’elle couvre, une Loi de Finances renferme systématiquement une masse considérable d’informations regroupées dans une pile de documents volumineux de plus d’un millier de pages réparti en plusieurs fascicules. De plus, sa rédaction comporte de nombreux termes et codifications spécifiques au métier qui pourraient facilement décourager le lecteur.

Cette particularité de la Loi de Finances justifie l’élaboration du présent « *guide* » dont l’objectif est d’offrir aux lecteurs un repère et des clés de lecture de déchiffrer les codes et d’en faciliter la compréhension. À cet effet, il comporte deux (2) parties :

- la première partie présente la structure générale de la Loi, destinée à faciliter le repérage des informations, et
- la seconde partie présente les mots clés et des méthodes de lecture du Budget, notamment le document budgétaire (*TOME 2*) et le document de performance (*TOME 1*).

Cette initiative entre dans le cadre de la politique de renforcement de la transparence des Finances Publiques prônée par le Ministère de l’Économie et des Finances.

Mes remerciements s’adressent à ceux qui ont de près ou de loin participé à son élaboration.



# Sommaire

Acronymes	5
-----------	---

## I. Structure de la Loi de Finances 2023 6

A. Partie législative.....	6
1. Exposé des motifs.....	6
2. Articles .....	6
B. Partie annexe.....	7
1. Tome 1 - Document de performance.....	8
2. Tome 2 - Documents budgétaires .....	8
3. Tome 3 - Cadre à moyen terme .....	10

## II. Clés de lecture du budget 10

A. Codes et éléments dans le Document de Performance Annexe 2 .....	10
B. Éléments dans les Documents Budgétaires .....	11
1. Forme et composante d'une imputation budgétaire (sur le SIIGFP).....	11
a. Service Opérationnel d'Activités (SOA) ou Imputation Administrative.....	12
b. Catégories d'opérations de dépenses.....	13
c. Section Convention .....	13
d. Code financement détaillé.....	13
e. Codes SOA pour les transferts vers les EPN.....	14
f. Comptes du Plan Comptable des Opérations Publiques (PCOP).....	14
g. Classification des dépenses publiques .....	15
2. Quelques descriptions.....	16



# Acronymes

<b>ANR</b>	Aide Non Remboursable
<b>BFM/BCM</b>	Banky Foiben'i Madagasikara
<b>CFAP</b>	Classification des Fonctions des Administrations Publiques
<b>CPT</b>	Comptes Particuliers du Trésor
<b>CSB</b>	Centre de Santé de Base
<b>DTI</b>	Droits et Taxes à l'Importation
<b>ECD</b>	Employé de Courte Durée
<b>EPA</b>	Établissement Public à caractère Administratif
<b>EPIC</b>	Établissement Public à caractère Industriel et Commercial
<b>EPN</b>	Établissement Public National
<b>EPP</b>	École Primaire Publique
<b>FCV</b>	Fonds de Contre-Valeur
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>GAC</b>	Gestionnaire d'Activités
<b>GDC</b>	Garde du Corps
<b>GRD</b>	Grandes Rubriques
<b>LF</b>	Loi de Finances
<b>LOLF</b>	Loi Organique sur les Lois de Finances
<b>MSFP</b>	Manuel de Statistique des Finances Publiques
<b>OCDE</b>	Organisation de Coopération et de Développement Économique
<b>ORDSEC</b>	Ordonnateur Secondaire
<b>PCOP</b>	Plan Comptable des Opérations Publiques
<b>RPI</b>	Ressources Propres Internes
<b>SDMT</b>	Stratégie de la Dette à Moyen Terme
<b>SIIGFP</b>	Système Intégré Informatisé de Gestion des Finances Publiques
<b>SMART</b>	Spécifique - Mesurable - Atteignable - Réaliste - Temporel
<b>SOA</b>	Service Opérationnel d'Activités
<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

# I. Structure de la Loi de Finances 2023

La Loi est subdivisée en deux parties dont la partie législative et les Annexes.

## A. Partie législative

Cette partie intitulée « **LOI n° 2022 - 015 PORTANT LOI DE FINANCES POUR 2023** », appelée également « **Corps de Loi** » renferme l'exposé des motifs et les dispositifs rédigés en articles.

Elle est éditée en version malagasy et française.

Type	Nombre de pages	Contenus
Version malagasy	152 pages	<p><b>Fizarana I - Famelabelarana ny antonantony</b></p> <p><b>Fizarana II - Andininy</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fepetra ara-ketra</li> <li>▪ Fifandanjana ankapobeny</li> <li>▪ Fepetra manokana</li> </ul>
Version française	280 pages	<p><b>Partie I - Exposé des motifs</b></p> <p><b>Partie II - Les articles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dispositions fiscales</li> <li>▪ Équilibre général</li> <li>▪ Dispositions spéciales</li> </ul>

### 1. Exposé des motifs

La partie « **exposé des motifs** » présente de manière succincte l'esprit général de la loi en développant :

- Les Orientations globales,
- Les Perspectives économiques et financières,
- Les Orientations budgétaires de la Loi de Finances (LF) 2023.

### 2. Articles

La Loi de Finances 2023 comporte 23 articles répartis dans 3 titres :

- Dispositions fiscales,
- Équilibre général,
- Dispositions spéciales.

Ces articles ont essentiellement une fonction d'autorisation. En effet, c'est à partir de ces derniers que le Gouvernement est autorisé à :

- recouvrer/percevoir les recettes et exécuter les dépenses (*art.5 de la LOLF*),
- créer ou instaurer de nouvelles recettes,
- modifier les dispositions fiscales prévues dans le Code Général des Douanes et le Code Général des Impôts (*Ex: reformulation, exonération, réduction...*).

## Équilibre général du projet de loi

<b>Art. 1</b>	Disposition autorisant la perception de recettes au titre de 2023 ( <i>classique</i> )
<b>Art. 2 et Art. 3</b>	Dispositions fixant toutes les modifications, reformulations, suppressions ou rajouts aux dispositions du Code Général des Impôts et du Code Général des Douanes
<b>Art. 4</b>	Liste des recettes autorisées
<b>Art. 5</b>	Plafond en intérêt de la dette autorisée
<b>Art. 6</b>	Répartition globale de crédits par Institutions/Ministères autorisée
<b>Art. 7</b>	Autorisation d'Engagement autorisée pour les investissements
<b>Art. 8</b>	Crédits de Paiement autorisés
<b>Art. 9</b>	Recettes et dépenses autorisées pour le Budget Annexe Poste et Télécommunication
<b>Art. 10</b>	Recettes et dépenses autorisées pour le Budget Annexe Imprimerie Nationale
<b>Art. 11</b>	Opérations des CPT autorisées ( <i>recettes et dépenses</i> )
<b>Art. 12</b>	Plafond des avances, prêts et participation de l'État autorisé
<b>Art. 13</b>	Fonds de Contrevaleur autorisés
<b>Art. 14</b>	Opérations de la dette publique autorisées
<b>Art. 15</b>	Équilibre général de la Loi

## Dispositions spéciales 2022

<b>Art. 16</b>	Déclaration de la ratification des mouvements de crédits 2022 ( <i>Approbation</i> )
<b>Art. 17</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Autorisation de recours aux endettements intérieurs (<i>BTS</i>)</li> <li>▪ Fixation du montant maximal des emprunts extérieurs pouvant être contractés par le gouvernement des garanties pouvant être accordées par l'État</li> <li>▪ Fixation du montant de l'endettement autorisé.</li> </ul>
<b>Art. 18</b>	Autorisation à la BFM d'accorder des avances au trésor public et de rétrocéder des aides à la balance de paiement
<b>Art. 19</b>	Autorisation d'opérations spécifiques pour le Trésor Public
<b>Art. 20</b>	Admission des dépenses décaissées et classées en compte d'imputation provisoire: Projet de financement extérieur
<b>Art. 21</b>	Définition et caractères des deniers publics
<b>Art. 22</b>	Création des recettes au profit de la solde du Budget Général: Annulation de mandat ( <i>compte 7781</i> ) et recouvrement sur trop payé ( <i>compte 7782</i> )
<b>Art. 23</b>	Publication de la Loi dans le Journal Officiel de la République ( <i>dernier article</i> )

## B. Partie annexe

La partie Annexe, également connue sous l'appellation « **TOME** » accompagne la partie législative. Elle est destinée à donner les précisions et de développer les dispositions mentionnées dans les articles.

La Loi de Finances 2023 comporte 19 annexes dont :

- deux (2) dans le TOME 1,
- seize (16) dans le TOME 2,
- un (1) dans le TOME 3.

## 1. Tome 1 - Document de performance

Le Tome 1 est composé de deux Annexes, dont :

- la 1<sup>ère</sup> présente le cadre général de la performance économique et financière de l'État pour l'année 2023. Celle-ci est intitulée : « **Conditions générales de la situation économique et financière** ».
- la seconde, présente le cadre de performances budgétaires par département ministériel.

N°	Intitulés	Description	Pages
Annexe 1	<b>Conditions générales de la situation économique et financière</b>	Cette partie présente la situation économique du pays au moment de l'élaboration de la Loi de Finances ainsi que les prévisions économiques de 2023 par secteur, en matière de Finances Publiques et de situation extérieure. La performance générale de l'État serait tributaire de l'exécution de ces projections.	103 pages
Annexe 2	<b>Document de performance des entités publiques</b>	Cette partie présente les objectifs ainsi que les critères de performance définis par chaque entité publique financée par le Budget Général de l'État.  Le <i>Document de Performance</i> doit permettre de connaître la destination précise des moyens alloués et surtout de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs fixés, grâce aux indicateurs SMART définis par chaque entité publique.	

## 2. Tome 2 - Documents budgétaires

Le TOME 2 appelé également *Documents budgétaires* est composé de 16 annexes réparties dans deux (02) livres.

**Le livre 1 renferme les annexes 3 à 16 et fait en tout 534 pages.**

N°	Intitulés	Description
Annexe 3	<b>Recettes</b>	Les Prévisions de recettes de l'État sont dans cette partie, présentées par catégorie d'opération selon qu'il s'agisse de recettes issues d'opérations courantes ( <i>Hors solde</i> ) ou d'opération d'investissement entre 2022 et 2024. On y retrouve également les sources et le type de recettes prévues.
Annexe 4	<b>Dépenses</b>	Les Prévisions de dépenses de l'État sont dans cette partie, présentées par catégorie d'opération selon qu'il s'agisse de dépenses destinées aux opérations courantes ( <i>Hors solde</i> ) ou aux opérations d'investissements entre 2022 et 2024. On y retrouve également les sources et le type de dépenses prévues.
Annexe 5	<b>Recettes par Service</b>	Les Prévisions de recettes de l'État sont dans cette partie, présentées par entité source ( <i>jusqu'au niveau Service Opérationnel d'Activité</i> ) et programmes.
Annexe 6	<b>Dépenses par Service</b>	Les Prévisions de dépenses de l'État sont dans cette partie, présentée par entité dépensière ( <i>jusqu'au niveau Service Opérationnel d'Activité</i> ) et programmes.  La structure du budget suivant la nomenclature fonctionnelle est également présentée dans cette partie.
Annexe 7	<b>Effectifs</b>	L'historique ainsi que la prévision en effectif des agents de l'État, par entité, par type et grade de 2022 à 2025 sont présentés dans cette annexe.

N°	Intitulés	Description
Annexe 8	<b>Comptes Particuliers du Trésor</b>	Cette annexe présente le tableau récapitulatif des prévisions de recettes et de dépenses des comptes d'affectation spéciale au titre de l'année 2023 (LF)
Annexe 9	<b>P r o g r a m m e d'Investissement Public</b>	On retrouve dans cette partie, la liste des Projets d'Investissements Publics par entité et par type de financement avec leurs montants respectifs.
Annexe 10	<b>Dettes publiques</b>	Sont disponible dans cette annexe les informations sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les différents financements intérieurs en termes de variation (<i>BFM, autres banques, titres et autres emprunts</i>)</li> <li>▪ le plan d'emprunt extérieur 2023 (<i>Dettes concessionnelles et non concessionnelles à titre indicatif</i>)</li> <li>▪ le service de la dette extérieure (<i>par organisme international, par Pays de l'OCDE et par les autres crédateurs officiels</i>)</li> <li>▪ les encours de la dette extérieure du gouvernement central et prêts garantis à juin 2022</li> <li>▪ le rapport sur l'analyse de viabilité de la dette de Madagascar</li> </ul>
Annexe 11	<b>Impacts budgétaires des nouvelles mesures</b>	Cette annexe présente le tableau récapitulatif des impacts budgétaires des mesures législatives et administratives en matière de recettes ( <i>impôts et douanes</i> ).
Annexe 12	<b>Prévision du financement extérieur</b>	Cette annexe présente : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la liste et les montants prévisionnels des subventions extérieures 2023 par bailleur</li> <li>▪ le plan de financement des PIP sur financement extérieur 2023-2025 (<i>en milliards d'Ariary</i>)</li> <li>▪ les prévisions de décaissement des dépenses d'investissement sur FCV par bailleur, par ministère et par projet.</li> </ul>
Annexe 13	<b>Recettes non fiscales</b>	Cette annexe présente les prévisions de Recettes non Fiscales de 2021 à 2023 selon leur type.
Annexe 14	<b>Stratégie de la Dette à Moyen-Terme</b>	On retrouve dans cette partie : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le rapport de mise en œuvre de la SDMT 2022-2024</li> <li>▪ le SDMT 2023-2025</li> </ul>
Annexe 15	<b>Liste des sociétés à participation de l'État</b>	Cette annexe présente la liste actualisée des Sociétés à Participation de l'État par secteur, avec le montant du capital et la part de l'État dans chaque Société.
Annexe 16	<b>R é p a r t i t i o n d e s subventions allouées aux communes</b>	Cette annexe présente les types de subventions allouées aux communes ( <i>Subvention de fonctionnement, Dotation CSB, SEC, EPP..</i> ) avec leurs montants respectifs.

**Le livre 2 du TOME 2 renferme les annexes N°17 et 18.**

N°	Intitulés	Description	Pages
Annexe 17	<b>Dépenses Fiscales</b>	Cette annexe présente les points saillants de l'évaluation budgétaire des dépenses fiscales ( <i>année fiscale 2021</i> )	13 pages
Annexe 18	<b>Risques Budgétaires</b>	On retrouve dans cette annexe les principaux risques auxquels l'exécution budgétaire pourrait se heurter en 2023, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les risques liés à l'évolution du secteur réel</li> <li>▪ les risques liés à la dynamique du niveau de change</li> <li>▪ les risques liés à la fragilité du système de retraite par répartition</li> </ul>	

### 3. Tome 3 - Cadre à moyen terme

Selon l'article 52 de la Directive UEMOA, « **Le Projet de Loi de Finances de l'année est élaboré par référence à un document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle couvrant une période minimale de trois ans** ».

Le *Tome 3* permet de situer la Loi de Finances de l'année dans un contexte temporel et stratégique qu'est celui de l'année antérieure et des trois (3) prochaines années.

Il permet également de mesurer la soutenabilité du budget au regard des évolutions macroéconomiques.

N°	Intitulés	Description	Pages
Annexe 19	Cadre à Moyen Terme	On retrouve dans cette annexe : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le Cadrage macro-budgétaire à moyen terme</li> <li>▪ le Cadre de Dépenses à moyen terme</li> </ul>	20 pages

## II. Clés de lecture du budget

Le Budget est composé du document de performance et des documents budgétaires.

### A. Codes et éléments dans le Document de Performance Annexe 2

Les codes et éléments d'informations essentiels utiles pour la lecture du document de performance sont récapitulés dans le tableau ci-après :

Acronymes	Libellés	Présentation/Code	Descriptions
« <b>MIN</b> »	Institution / ministère	Deux caractères + Nom du Département Ministériel  <i>Ex: 01-Présidence de la République</i>	Départements ministériels ou institutions bénéficiant d'allocation budgétaire dans la LF
« <b>MIS</b> »	Mission	Trois caractères + intitulé de la Mission  <i>Ex: 010-Présidence de la République</i>	À chaque Ministère est assigné une ou plusieurs missions concourant à une politique publique bien définie.
« <b>PROG</b> »	Programme	Trois caractères + intitulé du programme  <i>Ex: 001-Administration et Coordination</i>	<p>Une mission comporte généralement plusieurs programmes. À chaque programme est associé un objectif précis, ainsi que des résultats attendus faisant l'objet d'une évaluation.</p> <p>Un programme peut être défini comme un ensemble cohérent d'actions contribuant à un objectif commun définis en fonction de finalités d'intérêt général.</p> <p>Chaque entité dispose d'un programme « <b>Administration et Coordination</b> » qui traite des affaires transversales de l'entité (<i>Gestion des affaires Administratives, financières,</i>)</p>

Acronymes	Libellés	Présentation/Code	Descriptions
« OG »	Objectif global	OG + Code Programme + N°+ libellé de l'Objectif  <b>Ex:</b> OG 001-1: assurer le fonctionnement général des services de la présidence	Objectif Général de chaque Programme
« OS »	Objectifs spécifiques	OS + Code Programme + N° du programme de l'activité  <b>Ex:</b> OS 001-1-1: assurer la coordination et le suivi des activités et des projets relevant de la présidence de la république	Objectif des principales activités composant le Programme
« Résultat »	Résultats attendus	Libellé du Résultat attendu en police gras	Résultat attendu de chaque objectif spécifique
	Indicateurs	Libellé des indicateurs ( <i>non gras</i> )  <b>Ex:</b> Nombre des investigations faites	Action à réaliser pour atteindre les objectifs du programme
	Unité	Libellé: Nombre ou taux	Unité de mesure des indicateurs
	Valeur cible	En chiffre ou OUI/NON	Objectif quantitatif ou qualitatif fixé par indicateur

## B. Éléments dans les Documents Budgétaires

Les Documents Budgétaires sont constitués par l'ensemble des lignes d'imputation des recettes et des dépenses.

### 1. Forme et composante d'une imputation budgétaire (sur le SIIGFP)

BUDGET	CODE MINISTÈRE	LIBELLÉ MINISTÈRE	CODE MISSION	LIBELLÉ MISSION	CODE PROGRAMME	LIBELLÉ PROGRAMME	CODE SOA	LIBELLE SOA	CATÉGORIE
00	01	PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	010	PRESIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	001	Administration et Coordination	00-01-0-010-00000	DIRECTION DU CABINET CIVIL	3

SECTION CONVENTION	LIBELLÉ CONVENTION	CODE FINANCEMENT	LIBELLÉ FINANCEMENT	FINANCEMENT	PCOP	LIBELLÉ PCOP	GRD	ID_LIGNE	CODE ORDONNATEUR
000	RESSOURCES PROPRES	10	Ressources Propres	10-001-001-A	6111	Fournitures et articles de bureau	Biens et Services	14 38 5	00-010-1-00000

DIVISION	LIBELLÉ DIVISION	GROUPE	LIBELLÉ GROUPE	CLASSE	LIBELLÉ CLASSE
01	SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	011	FONCTIONNEMENT DES ORGANES EXÉCUTIFS ET LÉGISLATIFS, AFFAIRES FINANCIÈRES ET FISCALES, AFFAIRES ÉTRANGÈRES	0111	Fonctionnement des organes exécutifs et législatifs (S)

En plus des Codes Budgets, Code Ministère, Code Mission, Code Programme cités dans la partie Performance, une imputation budgétaire comporte les éléments ci-après :

### a. Service Opérationnel d'Activités (SOA) ou Imputation Administrative

Les SOA ou les Services Opérationnels d'Activités se chargent de la réalisation des activités. Ce sont les unités administratives dotées de crédit budgétaire.

Le code SOA ou Imputation Administrative se présente comme suit :

Budget	Code ministère	Niveau de gestion	Code service	Localité
00	—	41	—	0
			—	0
			D00	—
				00000

#### Code Budget

**00** : Budget général  
**01** : Budgets annexes  
**02** : Comptes particuliers du Trésor  
**05** : Fonds de contre-valeur  
**06** : Opération en capital de la dette publique

#### Code Ministère

**41** : Code administratif du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche

#### Niveau de Gestion

**0** : Central  
**1** : Provincial  
**2** : Régional  
**3** : District  
 ...

#### Code service

**D00** : Codification de la Direction ou Service fixée à partir du décret portant organigramme du Ministère ou de l'Institution.

#### Localité

Code servant à identifier la commune où est implanté le service

##### Exemples:

**00000** : Central  
**10101** : Antananarivo Renivohitra  
**30606** : Ambositra, ...



## b. Catégories d'opérations de dépenses

Selon l'article 8 du chapitre II de la Loi Organique N° 2004-007 du 26 Juillet 2004 sur les Lois de Finances (LOLF), les charges budgétaires de l'État ainsi que les catégories des dépenses pour chaque SOA, comprennent :

- **1:** Intérêts de la dette publique
- **2:** Dépenses courantes de solde
- **3:** Dépenses courantes hors solde
- **4:** Dépenses structurelles
- **5:** Dépenses d'investissement
- **6:** Dépenses exceptionnelles
- **7:** Dépenses d'opérations financières

## c. Section Convention

Numéro d'ordre (à trois caractères) attribué à un projet d'investissement par Ministère (000 est réservé pour le Budget de fonctionnement)

**Exemple:** 300 « Projet de Croissance Agricole et Sécurisation Foncière »

## d. Code financement détaillé

- Pour les Programmes d'Investissement Public sur **financement extérieur**

Code Financement		Code bailleur		Code Agence d'exécution		Groupe de financement
10	—	001	—	001	—	A

- Pour les Programmes d'Investissement Public sur **financement intérieur (PIP Autonome)** :

10-M (Code Ministère) - Code Produit- Groupe de financement

**Exemple:** 10-M49-P05-A

Code Financement		Code Ministère		Code Produit		Groupe de financement
10	—	M49	—	P05	—	A

### Code Financement

- 10 (**RPI:** Ressource Propre Interne),
- 20 (**DTI:** Droits et Taxes à l'Importation)
- 30 (**TVA:** Taxe sur la Valeur Ajoutée)
- 40 (**FCV:** Fonds de Contre-Valeur)
- 60 (Subvention)
- 70 (Emprunt)

### Bailleur

Organisme qui octroie des fonds pour financer les projets d'investissement

**Exemple:** code 001 pour l'État Malagasy, code 107 pour l'Union Européenne

### Agence d'Exécution du Financement

Organisme mis en place par les Partenaires Techniques et Financiers (*Financement extérieur*) et qui gère les fonds d'investissement public à leur place.

**Exemple :** code 207 pour la GIZ

### Groupe de Financement

Sert à distinguer les bailleurs et les contreparties y afférentes (*cas des projets multi bailleurs*)

#### Exemples

**10-001-001-A :** RPI- État- État- groupe A

**10-M49-P05-A :** RPI-Ministère de la Pêche et de l'Économie Bleue- Zone d'Émergence Piscicole - Groupe A

**30-001-001-A :** TVA-État – État-groupe A

**60-216-216-A :** Subvention – Norvège – Norvège - groupe A

## e. Codes SOA pour les transferts vers les EPN

Pour compter de l'année 2023, les transferts de fonctionnement du budget général vers les Établissements Publics Nationaux (EPN) sont distingués et identifiés par un code SOA, dont F désigne la 5ème position.

#### Exemple

**00- XX-F-XXX- XXXXX**

Seuls les comptes du *Plan Comptable des Opérations Publiques (PCOP)* relatifs aux transferts vers les *Établissements Publics à caractère Administratif (EPA)* et les *Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC)* peuvent être utilisés pour lesdits SOA.

Les acteurs (*Gestionnaire d'Activités, Ordonnateur Secondaire*) y afférents doivent être rattachés au Ministère de tutelle technique. Il incombe à ce dernier de procéder à la nomination des ORDSEC et des GAC.

À noter que, les inscriptions allouées pour ces SOA ne sont que des prévisions. L'exécution de toutes dépenses de transfert doit être justifiée et nécessite l'autorisation préalable du Premier Ministre et du Président de la République.

## f. Comptes du Plan Comptable des Opérations Publiques (PCOP)

Les comptes sont formés de 4 positions :

- la première position correspond à la classe. Elle représente les principales natures de dépenses ou de recettes ;
- les deux premières positions déterminent le chapitre ou poste comptable. Elles représentent les grandes natures de recettes ou de dépenses ;
- les trois premières positions déterminent l'article ou la rubrique. Elles reflètent la ventilation du chapitre. À ce titre, le compte se précise aux différentes natures de dépenses ;
- les quatre positions déterminent le paragraphe ou le compte. Elles symbolisent l'unité de gestion pour le fonctionnement et traduisent la destination de la dépense pour l'investissement, en ce sens que désormais on doit retenir la notion de prix de revient pour les différentes opérations.

#### Exemples

**| 2 | Classe 2 :** Dépenses en capital

**| 2 | 4 | Chapitre 24 :** Immobilisations corporelles en cours

**| 2 | 4 | 3 | Rubrique (Article) 243 :** Construction ou réhabilitation - Bâtiments

**| 2 | 4 | 3 | 1 | Compte (Paragraphe) 2431 :** Bâtiments administratifs

Les sous-comptes: ils sont formés de 5 ou 6 positions.

### Exemples

**23171:** Frais de personnel

**65513:** Transferts aux organismes publics – Bourses et présalaires

**655111:** Transferts aux organismes publics – Salaires et accessoires

**655111:** Transferts aux organismes publics – Salaires et accessoires

## g. Classification des dépenses publiques

Les dépenses de l'État sont actuellement présentées sous trois classifications: la classification administrative, la classification économique et la classification fonctionnelle.

- **Classification administrative:** les dépenses sont classées par Entités administrative / responsable de l'organisation (*par exemple: SOA*) chargées de la gestion budgétaire.
- **Classification économique:** les dépenses sont classées par catégorie économique (par exemple: solde, investissement, etc ) conformément à la classification économique du Manuel de Statistiques de Finances Publiques.
- **Classification fonctionnelle:** elle a pour objet de classer les dépenses suivant les objectifs socio-économiques conformément à la *Classification des Fonctions des Administrations Publiques (CFAP)*, développée par l'*Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE)* et reprise dans le *Manuel de Statistiques des Finances Publiques* du FMI (*MSFP 2014*).

Elle est structurée de façon arborescente par trois (03) niveaux: divisions, groupes et classes.

- les divisions sont codifiées sur deux chiffres suivant les dix catégories du manuel. Elles classent les dépenses par objectifs généraux de l'administration.
- les groupes codifiés sur trois chiffres sont les niveaux inférieurs aux divisions, et donnent les détails des moyens par lesquels les objectifs de l'administration sont atteints.
- les classes donnent de façon plus précise que les groupes, les moyens pour atteindre les objectifs de l'administration. Ce sont les derniers niveaux de la classification fonctionnelle et sont codifiées sur quatre chiffres.

### Exemple

#### Division 01

*Services généraux des administrations publiques*

#### Groupe 011

*Fonctionnement des organes exécutifs et législatifs, affaires financières et fiscales, affaires étrangères*

#### Classe 0111

*Fonctionnement des organes législatifs et exécutifs*

Cette nouvelle classification des dépenses a trois objectifs principaux: (i) analyser les allocations budgétaires en fonction d'objectifs de politique publique précis et de mesurer l'efficacité de leur mise en œuvre par les pouvoirs publics à travers les tableaux de matrices croisées, insérées; désormais; en annexe 6 des Lois de Finances (*Répartition croisée par Divisions/Groupes de la nomenclature fonctionnelle et Grandes Rubriques; Répartition croisée par Institutions/Ministères et par Divisions de la nomenclature fonctionnelle; Répartition croisée par Divisions de la nomenclature fonctionnelle et Grandes Rubriques*); (ii) examiner l'évolution temporelle (*tendances*) des dépenses consacrées à certaines politiques publiques indépendamment de l'organisation administrative propre à chaque pays et qui peut être amenée à évoluer dans le temps; et (iii) faire des comparaisons entre pays (% PIB ou total des dépenses).

## 2. Quelques descriptions

	Type	Description
<b>Budget</b>	<b>Cadre I :</b> le Budget Général	Dépenses et recettes inscrites sur le budget des départements ministériels et les Institutions.
	<b>Cadre II :</b> les Budgets Annexes	Recettes et dépenses des entités publiques autonomes : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Imprimerie Nationale</li> <li>▪ Postes et Télécommunications</li> </ul>
	<b>Cadre III :</b> les opérations sur Comptes Particuliers du Trésor	Recettes et dépenses prévues/exécutées dans les comptes particuliers ouverts au niveau du Trésor Public : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les comptes d'affectation spéciale ;</li> <li>▪ les comptes de commerce ;</li> <li>▪ les comptes d'investissements sur ressources extérieures ;</li> <li>▪ les comptes d'avances ;</li> <li>▪ les comptes de prêts ;</li> <li>▪ les comptes de participations.</li> </ul>
	<b>Cadre IV :</b> les opérations sur Fonds de Contre -Valeur	Dépenses et recettes liées aux Financements reçus à titre d' <i>Aide Non Remboursable (ANR)</i> de tous bailleurs de fonds bilatéraux, générant ou non de flux financier ; ayant des impacts sur le système bancaire du Trésor Public ; dont les contrevaleurs libellées en « <b>Ariary</b> » sont recouvrées et gérées par le Trésor Public.
	<b>Cadre V :</b> les opérations en Capital de la Dette Publique	Opérations liées à la gestion de la Dette publique
<b>Catégorie d'opération</b>	<b>Opération courante</b>	Ensemble des opérations liées à l'exploitation/ fonctionnement quotidien de l'Administration.
	▪ Dette	Opérations liées au paiement de la dette
	▪ Solde	Opérations liées au paiement des salaires des agents de l'Etat en activités et des pensions des agents de l'Etat retraités
	▪ Hors solde	Opérations d'exploitations liées au fonctionnement général de l'Administration
	<b>Opérations d'investissement</b>	Opérations liées au financement des investissements publics.
<b>Source de financement</b>	-Financement intérieur	Ressources Propres Internes de l'État
	-Financement extérieur	Ressources émanant des Partenaires Financiers
<b>Nature des recettes</b>	-Recettes fiscales	Recettes provenant des impôts et douanes
	-Recettes non fiscales	Recettes autres que celles provenant des impôts et douanes
<b>Grandes rubriques de dépenses</b>	Solde	Salaires des agents de l'État en activités et pensions des retraités
	Indemnités	Indemnités diverses prévues par les textes et/ou Salaire des agents non permanents ( <i>ECD, GDC, et Membre des Institutions...</i> )
	Biens et services	Fournitures, prestations de services, Eau et électricité, interventions diverses, Charges liées aux déplacements des agents de l'État
	Transfert	Subventions aux EPN, Contributions Internationales, Bourses, frais médicaux ...
	Investissements	Projets de développement









**DIRECTION GÉNÉRALE DU BUDGET ET DES FINANCES**  
**DIRECTION DU BUDGET**

Porte 212  
Immeuble du Ministère de l'Economie et de Finances, Antaninarenina  
Antananarivo 101, MADAGASCAR  
032 12 161 00  
<http://www.dgfag.mg/transparence/web/>  
E-mail : db@dgfag.mg

**unicef**   
pour chaque enfant